



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Séance ordinaire tenue le 8 avril 2024, à 19 h,
à la salle Jules-Romme

Étaient présents :

La mairesse : M^{me} Estelle Muzzi

Les conseillers : M^{me} Marie-Claude Adam
M. Michel Dubuc
M^{me} Vicky Bergeron Landry
M. Simon Lejour
M^{me} Carole Ste-Marie

Était absent : M. Carmyn Girard

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Aussi présente, la greffière-trésorière, M^{me} Stéphanie Leblanc.

Pensée

RÉSOLUTION 2024-04-067

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 avril 2024.

1- Ouverture de la séance

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Suivi aux séances précédentes :

4- Adoption du procès-verbal

- a) Résolution : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024

5- Comptes

6- Administration générale

- a) Dépôt du questionnaire pour identification des apparentées
b) Résolution : Autorisation signature pour changement cellulaire
c) Résolution : Autorisation de location SJR à Société Alzheimer H-R
d) Résolution : Autorisation pour Revenu Québec
e) Résolution : Îlots de chaleur
f) Résolution : Achat de vêtement de travail
g) ANNULÉ
h) Résolution : Achat espace supplémentaire site internet de la Municipalité

7- Règlementation

- a) Résolution : Dérogation mineure du 127, rang Bogton
b) Résolution : Dérogation mineure du 117, boulevard Fortin
c) Résolution : Adoption du règlement 210, concernant la branche 12 de la rivière Lacolle



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- d) Résolution : Adoption règlement 94-9, amendant la vitesse permise
- e) Avis de motion : Règlement 160-2 relatif à la garde des chiens
- f) Résolution : Dépôt et adoption du projet de règlement 160-2 relatif à la garde des chiens
- g) Résolution : Renouvellement des membres du CCU

8- Sécurité publique

- a) Information : Liste des sorties des pompiers
- b) Résolution : Achat tablette Samsung active4 pro
- c) Résolution : Retrait d'un pompier / PR
- d) Résolution : Autorisation d'achat de repas pour réception du Clinton County

9- Hygiène et comités

- a) ANNULÉ

10- Voirie

- a) Résolution : Autorisation achat de remorque
- b) Résolution : Soumission pour vente de la charrue 1987

11- Loisirs

- a) Résolution : Bal des finissants de 6^e année habitant sur le territoire
- b) Information : Calendrier bibliothèque

12- Parc

13- Demande de don et d'appui

- a) Résolution : Don Fabrique de Saint-Bernard-de-Lacolle, feuillet paroissial
- b) Résolution : Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- c) Résolution : Don pour soirée-bénéfice le 8 juin pour activités à l'aréna de Napierville
- d) ANNULÉ

14- Informations

- a) MAMH, campagne d'affichage pour rappeler l'importance d'un climat civil et respectueux dans les municipalités du Québec
- b) MAMH, partenariat 2024
- c) Résolution : Subvention MRC pour télétravail

15- Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2024-04-068

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024
Il est proposé par M^{me} Vicky Bergeron Landry, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024.

RÉSOLUTION 2024-04-069

Comptes

Considérant que les comptes ont déjà fait l'objet d'une vérification;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes du mois de mars 2024 de la liste en annexe A.

Du chèque 62404 au chèque 62460 inclusivement, le total est : ... 238 068,05 \$
Le fonds de roulement est de : 690 000,00 \$
Le montant disponible au fonds de roulement pour 2024 est de :. 665 370,00 \$
Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

Dépôt du questionnaire pour identification des apparentées

RÉSOLUTION 2024-04-070

Autorisation signature pour changement cellulaire

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit autorisée la directrice générale à signer l'entente pour le changement des 5 cellulaires de la Municipalité ainsi que les forfaits de chacun;

Qu'un des cellulaires doit avoir un forfait adéquat pour le partage de données entre celui-ci et la nouvelle tablette du service incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle.

M. Michel Dubuc précise qu'il ne s'est pas impliqué à la prise de décision quant au changement de contrats des cellulaires.

RÉSOLUTION 2024-04-071

Autorisation de location SJR à Société Alzheimer H-R

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit autorisée la location de la salle Jules-Romme, pour la Société Alzheimer, au coût de 50,00 \$ plus taxes pour la journée, chaque mardi pour un an du 16 avril 2024 au 15 avril 2025.

RÉSOLUTION 2024-04-072

Autorisation pour Revenu Québec

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit autorisée Mme Stéphanie Leblanc, directrice générale, greffière-trésorière

- à inscrire l'entreprise, municipalité de la paroisse de Saint-Bernard-de-Lacolle, aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, les conseillers de l'entreprise, municipalité de la paroisse de Saint-Bernard-de-Lacolle, apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Étant donné que tous les conseillers de la société, municipalité de la paroisse de Saint-Bernard-de-Lacolle qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 8 avril 2024. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

RÉSOLUTION 2024-04-073

Îlots de chaleur

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville octroie jusqu'à un maximum de 10 000 \$ des coûts nets pour l'achat d'équipements permettant de lutter contre les chaleurs extrêmes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire bénéficier de l'aide financière proposée par la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du *Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux régionaux)*;

CONSIDÉRANT QUE le coût total net des dépenses est de 10 671,07 \$, dont 10 671,07 \$ de sommes admissibles en vertu des conditions prévues dans le formulaire de demande de soutien financier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu;

D'APPROUVER la demande d'aide financière de 10 000,00 \$ à être présentée à la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du *Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux régionaux)* ;

D'AUTORISER M^{me} Stéphanie Leblanc, directrice générale, greffière-trésorière à signer tout document relatif à la présente demande.

RÉSOLUTION 2024-04-074

Achat de vêtement de travail

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soient autorisés l'achat et le remboursement des équipements de travail tel que décrit dans le tableau ci-dessous :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle

No de résolution
ou annotation

Équipements	Montant du remboursement
Bottes de travail avec embout de sécurité	250,00 \$
Bottes de travail d'hiver avec embout de sécurité	250,00 \$
Botte d'eau avec embout de sécurité	150,00 \$
Manteau d'hiver	200,00 \$

Que le montant de remboursement est disponible aux besoins et qu'il est remboursable sur présentation de pièce justificative;

Que cette autorisation soit pour les employés permanents qui ont besoin de ces équipements pour leur travail.

RÉSOLUTION 2024-04-075

Achat espace supplémentaire site internet de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE depuis 2020 la Municipalité diffuse sur son site internet l'enregistrement audio des sessions du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les enregistrements audios sont volumineux et prennent beaucoup d'espace de stockage dans l'hébergement du site internet;

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat d'espace supplémentaire pour l'hébergement du site internet de la Municipalité, soit 25g au coût approximatif de 510,00 \$ plus taxes par année.

RÉSOLUTION 2024-04-076

Dérogation mineure du 127, rang Bogton

ATTENDU QUE M. Garceau est propriétaire du lot 5 754 394;

ATTENDU QU' il désire lotir son terrain en séparant la maison mobile;

ATTENDU QUE la superficie présentée serait de 2 116.4m² plutôt que 2 800.00m² tel que le prévoit le règlement de lotissement de la Municipalité;

ATTENDU QUE le bâtiment se trouve en îlot déstructuré;

ATTENDU QUE le bâtiment est déjà existant ainsi que toutes les commodités, installation septique et puits;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte aucun préjudice aux voisins;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du règlement sur les dérogations mineures;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle;

ATTENDU QUE la demande a fait l'objet d'une étude par le Comité consultatif en urbanisme de la Municipalité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure.

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité

Que soit autorisée la dérogation mineure telle que demandé.

Que soit autorisée l'émission du Certificat.

RÉSOLUTION 2024-04-077

Dérogation mineure du 117, boulevard Fortin

ATTENDU QUE M. Fortin est propriétaire du lot 5 158 827;

ATTENDU QUE le lot 5 158 827 est en partie en zone commerciale, industrielle douanière et agricole;

ATTENDU QUE M. Fortin veut pouvoir avoir un entreposage d'un maximum de 10 mètres sur une partie du lot 5 158 827, soit celle en zone commerciale et industrielle douanière;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte aucun préjudice aux voisins;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du règlement sur les dérogations mineures;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle;

ATTENDU QUE la demande a fait l'objet d'une étude par le Comité consultatif en urbanisme de la Municipalité;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure avec conditions.

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam, et résolu à l'unanimité

Que soit autorisée la dérogation mineure avec les conditions suivantes :

- Que soit installée une zone tampon (arbre, conifère, butte) entre le lot d'entreposage et les maisons existantes à proximité;
- Que toutes activités soient seulement sur le lot d'entreposage, aucun camion en attente sur la route;
- Que dans le cas où la terre serait séparée de la partie du lot qui est en zone douanière une zone tampon soit installée entre les deux zones.

Que soit autorisée l'émission du Certificat.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2024-04-078

Adoption du règlement 210, concernant la branche 12 de la rivière Lacolle

Il est proposé par M^{me} Vicky Bergeron Landry, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie, et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 210 concernant la taxe spéciale pour les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 12 de la rivière Lacolle, tel qu'à l'annexe B.

RÉSOLUTION 2024-04-079

Adoption règlement 94-9, amendant la vitesse permise

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 94-9 amendant la vitesse permise sur le réseau routier municipal, tel qu'à l'annexe C.

Avis de motion

La conseillère M^{me} Marie-Claude Adam donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente sera soumis pour adoption le règlement 160-2, relatif à la garde des chiens.

RÉSOLUTION 2024-04-080

Dépôt et adoption du projet de règlement 160-2 relatif à la garde des chiens

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit déposé le projet de règlement 160-2, règlement relatif à la garde des chiens, tel qu'à l'annexe D.

RÉSOLUTION 2024-04-081

Renouvellement des membres du CCU

CONSIDÉRANT QU' En vertu des articles 146 à 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil d'une municipalité peut adopter un règlement afin de constituer un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QU' un CCU est un organisme mandaté par le conseil municipal pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QU' un CCU doit être constitué afin de donner ses recommandations au conseil municipal pour qu'il puisse exercer son pouvoir décisionnel notamment à ce qui a trait aux dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le règlement municipal numéro 179, Règlement constituant un comité consultatif en urbanisme, à l'article 7, décrète que la durée du mandat des membres du CCU est de deux ans et qu'il peut être renouvelable sans excéder 4 mandats consécutifs;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit renouvelé le mandat des membres du CCU suivants à titre de résident de la Municipalité :

M. Danny Slater, M. Robert Dagenais, M^{me} Mélanie Laforest, M. Doug L'oiseau, M. Léger Côté et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À titre d'élus : M. Michel Dubuc, M. Carmyn Girard et M. Simon Lejour.

RÉSOLUTION 2024-04-082

Achat tablette Samsung active4 pro

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat d'une tablette Samsung Active4 Pro pour le service incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle au coût approximatif de 919,80 \$ plus taxes;

Que soit autorisée la directrice générale à signer l'entente avec le fournisseur pour un forfait mensuel pour un minimum de 10g par mois, appels et textos au Canada et États-Unis;

RÉSOLUTION 2024-04-083

Retrait d'un pompier / PR

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que ne soit plus reconnu M. Carmyn Girard comme pompier volontaire et premier répondant du Service Incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle;

Que monsieur Girard est tenu de retourner à la Municipalité tous les effets appartenant à la Municipalité, dans un délai de 2 semaines suivant la réception de cette résolution;

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle le remercie pour son implication et son dévouement auprès du Service des Incendies et des premiers répondants et de la communauté.

RÉSOLUTION 2024-04-084

Autorisation d'achat de repas pour réception du Clinton County

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit autorisé le paiement du buffet pour la rencontre du Clinton County avec le service incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle.

RÉSOLUTION 2024-04-085

Autorisation achat de remorque

CONSIDÉRANT QUE la pelle mécanique de la Municipalité est utilisée à plusieurs endroits sur le territoire pour faire divers travaux;

CONSIDÉRANT QUE la pelle doit être déplacée régulièrement et que la Municipalité de possède pas de remorque pour effectuer ces déplacements de la pelle mécanique;

CONSIDÉRANT QUE chaque fois que la pelle mécanique doit être déplacée, les employés de la Municipalité doivent attendre qu'un transporteur soit disponible pour le déplacement;

CONSIDÉRANT QUE chaque déplacement engage des coûts pour la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat d'une remorque à air 2009,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Felling ft 40-2, pour le transport de la pelle mécanique, au coût approximatif de 18 995,00 \$ plus taxes.

RÉSOLUTION 2024-04-086

Soumission pour vente de la charrue 1987

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un mandat de fourniture de charrue en décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle charrue sera livrée à la Municipalité en mai 2024;

CONSIDÉRANT QU' avec la nouvelle charrue, la Municipalité aura en sa possession 5 charrues;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin de seulement 4 charrues pour effectuer adéquatement le déneigement des routes du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la charrue inter SS 1987 est la plus ancienne que la Municipalité possède;

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soient demandées des soumissions pour la vente de la charrue inter SS 1987 de la voirie et

Qu'elle soit annoncée dans les journaux adéquats.

RÉSOLUTION 2024-04-087

Bal des finissants de 6^e année habitant sur le territoire

Il est proposé par M^{me} Vicky Bergeron Landry, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soient autorisées les dépenses, par la responsable du dossier, madame Vicky Landry Bergeron, pour la soirée des finissants et que celle-ci ait lieu le 21 juin 2024.

RÉSOLUTION 2024-04-088

Don Fabrique de Saint-Bernard-de-Lacolle, feuillet paroissial

Il est proposé par M^{me} Vicky Bergeron Landry, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit émis un chèque au nom de la *Fabrique St-Bernard de Lacolle* pour une commandite annuelle au feuillet paroissial au montant de 240,00 \$.

RÉSOLUTION 2024-04-089

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

RÉSOLUTION 2024-04-090

Don pour soirée-bénéfice le 8 juin pour activités à l'aréna de Napierville

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit autorisé une commandite, comme partenaire de l'évènement, de 500,00 \$ plus taxes à l'Aréna régional Lareau de Napierville;

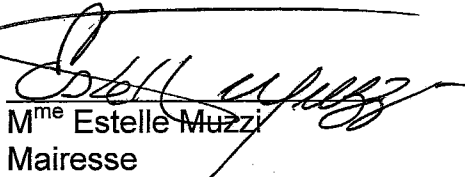
Que le coroplaste inclus dans le plan de commandite soit le logo du Parc régional St-Bernard.

RÉSOLUTION 2024-04-091

Subvention MRC pour Télétravail

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit autorisée la directrice générale, greffière-trésorière à préparer et engager les dépenses pour présenter une demande d'aide financière à la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du fonds alloué pour soutenir les municipalités dans l'achat de matériel et d'équipement favorisant le télétravail.

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry que soit levée la séance ordinaire du 8 avril 2024 à 19 h 30.


M^{me} Estelle Muzzi
Mairesse


M^{me}/Stéphanie Leblanc
Greffière-trésorière